



Guide de l'étudiant

Le Crous et vous
Édition 2025



Introduction

Le Crous et vous	3
------------------------	---

• Bourses et aides

Demander une bourse ou des aides financières.....	4
Le Dossier social étudiant.....	8
Déterminer votre droit à la bourse et votre échelon.....	10
Le service social et l'aide spécifique ponctuelle.....	12
Être étudiant, combien ça coûte ?.....	13

• Logement

Le logement en résidence universitaire.....	14
Caution, assurances et aides.....	18
Les types de logements et les tarifs.....	20
Services et activités en résidence.....	21

• Nos structures

À Lyon.....	24
À Saint-Étienne.....	26

• Restauration

Vos options pour manger sur les campus.....	28
---------------------------------------------	----

• Vie de campus et initiatives étudiantes

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).....	30
Animations et projets étudiants.....	31

Ce guide est édité par :

**Le Centre régional
des œuvres universitaires
et scolaires (Crous) de Lyon**
59, rue de la Madeleine
69007 Lyon
Tél. 04 72 80 17 70
www.crous-lyon.fr

Directeur de la publication :
Christian Chazal

Responsable de la rédaction :
Alicia Treppoz-Vielle

Crédits photos :
Vincent Moncorgé, Frédéric Chillet, Lionel Rault, Thierry Fournier, Antoine Mutin, Thierry Perre, Eva Sanchez, Brice Robert, Romain Étienne, DR.

Conception graphique et réalisation :
In Média Res - 2021 / Laura Turjman - 2024
Direction de la communication du Crous
de Lyon - 2024

INTRODUCTION

Le Crous et vous

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Lyon est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Son rôle? Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants et des élèves du supérieur dans les départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain.

Ses missions concernent tous les services de la vie étudiante :

- * Les aides financières
 - Bourses sur critères sociaux.
 - Aides financières ponctuelles.
- * L'accompagnement social
 - Accueil, écoute, aide psychosociale.
 - Prévention contre le décrochage et l'isolement.
- * Le logement étudiant
 - Une offre de qualité à prix social.
 - Aide au logement et à la caution locative.
- * La restauration universitaire
 - Des repas équilibrés à petit prix.
 - De nombreux lieux de restauration sur les campus.
- * L'emploi étudiant
 - Jobaviz.fr, un site dédié à l'emploi des étudiants.
 - Emplois étudiants dans les Crous.
- * La vie de campus
 - Soutien aux initiatives étudiantes.
 - Organisation de concours et d'actions culturelles.
 - Animations pour favoriser l'échange et la convivialité.

CROUS DE LYON

- Accueil logement
59, rue de la Madeleine - 69007 Lyon
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Accueil Dossier social étudiant
25 rue Camille Roy - 69007 Lyon
ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 9h à 12h30
Tél. : 09 72 59 65 69
- Standard administration
Tél. : 04 72 80 17 70

Antenne de Saint-Étienne

11, rue Tréfilerie - 42000 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 81 85 50
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h



Retrouvez le Crous de Lyon sur :
www.crous-lyon.fr | [@crouslyon](https://twitter.com/crouslyon)



messervices.etudiant.gouv.fr est le portail unique pour faire toutes vos démarches et accéder aux services du Crous : demander une bourse, chercher un logement, payer son loyer, prendre un rendez-vous, s'inscrire à un concours culturel...



Le Crous de Lyon gère les 50 000 bourses attribuées par l'État dans l'académie de Lyon. Découvrez ces aides financières destinées à faciliter votre quotidien et leurs conditions d'attribution.

DEMANDER UNE BOURSE OU DES AIDES FINANCIÈRES

1

La bourse sur critères sociaux

Les Crous gèrent les demandes de bourses sur critères sociaux pour les étudiants inscrits dans un établissement qui dépend du :

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (École des Mines)
- Ministère de la Transition écologique (ENTPE)
- Réseau Grande École du numérique



Conditions pour en bénéficier :

- * Être inscrit en formation initiale et suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation privée habilitée à recevoir des boursiers.
- * Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse. Les étudiants en situation de handicap, les personnes ayant effectué un volontariat civil ou dans les armées, ou celles ayant élevé un enfant bénéficient d'un recul de la limite d'âge.
- * Être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un état membre de l'Union européenne (ou faisant partie de l'espace économique européen). Pour les autres nationalités, disposer d'un titre de séjour valide, être domicilié en France depuis au moins deux ans. Le foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant (père, mère ou tuteur légal) doit aussi être situé en France depuis au moins deux ans.



Effectuez votre demande sur :
messervices.etudiant.gouv.fr





Vous êtes étudiant en formation sanitaire et sociale ? Attention !

La bourse d'études pour les formations sanitaires et sociales est gérée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

👁 Informez-vous auprès de votre établissement ou sur rhone-alpes.commeunservice.com

2

L'aide à la mobilité Parcoursup

Cette aide forfaitaire de 500€ est accessible aux futurs étudiants qui bénéficient d'une bourse de lycée en 2024-2025 et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence.

Conditions pour en bénéficier :

- * Être bénéficiaire d'une bourse de lycée 2024-2025.
- * Être inscrit sur Parcoursup et avoir confirmé au moins un vœu en dehors de son académie de résidence.
- * Avoir accepté définitivement une proposition d'admission pour un vœu confirmé hors de son académie de résidence.

🔗 Faites votre demande sur :
messervices.etudiant.gouv.fr





3

L'aide au mérite

L'aide au mérite est **attribuée automatiquement** en complément de la bourse sur critères sociaux aux bacheliers boursiers ayant obtenu une mention « **Très bien** ».

- **Vous n'avez pas de demande particulière à faire.**

4

L'allocation annuelle

Votre situation personnelle et familiale ne vous permet pas de remplir les critères exigés pour obtenir une bourse sur critères sociaux ? Vous pouvez obtenir une aide équivalente si vous êtes dans une des situations suivantes :

- **situation d'autonomie avérée** : vous ne bénéficiez plus du soutien matériel de vos parents et pouvez justifier 3 SMIC sur 12 mois et un logement indépendant,
- **en rupture familiale** : un rendez-vous avec un assistant ou une assistante de service social sera nécessaire pour faire une évaluation sociale de votre situation,
- **en reprise d'études** au-delà de 28 ans,
- vous êtes/avez été élevé par un membre de votre famille sans décision judiciaire.



Effectuez votre demande sur :
messervices.etudiant.gouv.fr

5

Les autres aides pour accompagner vos études

• Les aides des collectivités locales

Les régions, départements ou villes accordent aussi des aides financières aux étudiants.

- ▶ Informez-vous directement auprès de votre collectivité de résidence pour connaître les calendriers et les démarches à effectuer.

• Le prêt bancaire garanti par l'État

D'un montant maximal de 20 000€, ce prêt est ouvert à tous les étudiants, sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers.

- ▶ Renseignez-vous auprès de l'un des établissements partenaires : Banque Postale, Banque Populaire, BFCOI, Caisse d'Épargne, CIC, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Société Générale.





Un doute avant votre demande ?

 Faites une simulation de vos droits sur : simulateur.lescrous.fr

Une question ?

 Utilisez le formulaire sur messervices.etudiant.gouv.fr
rubrique Assistance

Le Dossier social étudiant (DSE) est le dossier que vous devez remplir pour demander une bourse et un logement en résidence universitaire. Il se remplit en ligne, chaque année. Mode d'emploi.

VOTRE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

Pour faire une demande, n'attendez pas d'avoir choisi vos études ou reçu les résultats de vos examens.

Pour bénéficier d'une bourse ou d'un logement à la rentrée, remplissez votre dossier **de mars à fin mai 2025**.

 Plus d'infos sur : www.crous-lyon.fr

Attention !

- * Pièces nécessaires :
 - Numéro fiscal de vos parents ou leur avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023).
 - N° INES.
 - RIB à votre nom.
- * Saisissez une adresse e-mail valide et que vous consultez régulièrement.
- * Pensez à vérifier vos courriers indésirables.
- * Seuls les dossiers complets peuvent être étudiés.



**1**

Connectez-vous à messervices.etudiant.gouv.fr

Attention !

- * Indiquez l'académie où vous êtes scolarisé en 2024-2025, quels que soient vos vœux d'études pour la rentrée 2025.
- * Cochez la case « demande de logement » si vous souhaitez avoir accès aux logements en résidences universitaires.
- * Allez bien jusqu'au dernier écran et cliquez sur « Enregistrer » pour que votre demande soit validée.

**2**

Choisissez un mot de passe

Lors de votre 1^{ère} connexion et lorsque vous créez votre profil, vous devez choisir un mot de passe. Notez-le bien, comme votre numéro de dossier. Il vous sera nécessaire pour suivre votre dossier en ligne !

**3**

Joignez les pièces complémentaires

Une fois votre dossier saisi et enregistré, vous recevez un **e-mail de confirmation**. Le Crous peut vous demander des documents complémentaires par mail.

Si vous avez des pièces justificatives complémentaires à fournir pour compléter votre Dossier social étudiant, vous avez 8 jours pour les envoyer.

**4**

Recevez la notification conditionnelle

Le Crous vous envoie par mail une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse. Il s'agit de votre notification conditionnelle de bourse. Vous devez obligatoirement la présenter à votre établissement lors de votre inscription.

**5**

Recevez la notification définitive

De **début juillet à octobre** : votre établissement d'enseignement supérieur confirme au Crous votre inscription. Le Crous vous envoie alors une notification définitive d'obtention de bourse.

**6**

Le paiement anticipé de la mensualité de septembre interviendra fin août pour tous les étudiants dont le Dossier social étudiant et l'inscription dans leur établissement ont été finalisés **avant le 25 août**. Les mises en paiement sont ensuite effectuées le 5 de chaque mois à partir d'octobre (Il faut compter **5 à 10 jours** pour que l'argent arrive sur votre compte bancaire).



DÉTERMINER VOTRE DROIT À LA BOURSE ET VOTRE ÉCHELON



Quatre critères sont retenus :



Les revenus de la famille

Lorsque vous effectuez une demande de bourse pour l'année universitaire 2025-2026, vous devez prendre en compte le revenu global brut 2023 figurant sur l'avis fiscal 2024 de vos parents.



Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille

- * frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille ET étudiant dans l'enseignement supérieur : 4 points de charge
- * frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille : 2 points de charge



L'éloignement du lieu d'études

Selon la distance qui sépare votre domicile de l'établissement dans lequel vous vous êtes inscrit pour la rentrée universitaire :

- * de 30 à 249 km : 1 point de charge
- * 250 km à 3499 km : 2 points de charge
- * de 3 500 à 12 999 km : 3 points de charge
- * à partir de 13 000 km : 4 points de charge



Votre situation de handicap ou d'aidant de parents en situation de handicap (non salarié) :
4 points de charge.

Exemple

Un couple marié avec deux enfants qui vit à Nice.
Revenu brut global 2023 :
29 500 €
- un enfant étudiant en BTS
- un enfant entrant en L1 à Lyon

Pour l'enfant en BTS :
4 points de charge
Pour la distance Nice-Lyon:
2 points de charge
Soit 6 points de charge.
Pour le revenu, vous devez choisir le nombre inférieur le plus proche du revenu de la famille.

L'enfant qui entre en L1 à Lyon bénéficiera d'une bourse échelon 2.



Vous pouvez estimer votre droit à la bourse sur critères sociaux : simulateur.lescrous.fr

Plafonds de ressources

ouvrant droit aux bourses pour l'année universitaire 2024-2025.

Échelons de bourse	0 bis	01	02	03	04	05	06	07
Points de charge								
0	35 086 €	23 850 €	19 281 €	17 034 €	14 829 €	12 667 €	7 992 €	265 €
1	38 966 €	26 500 €	21 423 €	18 921 €	16 472 €	14 077 €	8 872 €	530 €
2	42 877 €	29 150 €	23 564 €	20 818 €	18 126 €	15 476 €	9 773 €	795 €
3	46 767 €	31 800 €	25 705 €	22 716 €	19 758 €	16 875 €	10 653 €	1060 €
4	50 668 €	34 450 €	27 846 €	24 603 €	21 412 €	18 285 €	11 533 €	1 325 €
5	54 569 €	37 111 €	29 998 €	26 500 €	23 066 €	19 695 €	12 434 €	1 590 €
6	58 459 €	39 761 €	32 139 €	28 376 €	24 709 €	21 105 €	13 324 €	1 855 €
7	62 360 €	42 411 €	34 280 €	30 274 €	26 352 €	22 514 €	14 215 €	2 120 €
8	66 261 €	45 061 €	36 422 €	32 171 €	28 005 €	23 914 €	15 094 €	2 385 €
9	70 151 €	47 700 €	38 563 €	34 058 €	29 648 €	25 323 €	15 985 €	2 650 €
10	74 052 €	50 361 €	40 704 €	35 955 €	31 291 €	26 733 €	16 865 €	2 915 €
11	77 952 €	53 011 €	42 835 €	37 853 €	32 955 €	28 132 €	17 755 €	3 180 €
12	81 843 €	55 650 €	44 976 €	39 739 €	34 588 €	29 542 €	18 645 €	3 445 €
13	85 743 €	58 300 €	47 117 €	41 637 €	36 231 €	30 952 €	19 525 €	3 710 €
14	89 634 €	60 971 €	49 269 €	43 513 €	37 895 €	32 362 €	20 426 €	3 975 €
15	93 545 €	63 611 €	51 410 €	45 410 €	39 538 €	33 772 €	21 317 €	4 240 €
16	97 435 €	66 261 €	53 551 €	47 308 €	41 170 €	35 181 €	22 196 €	4 505 €
17	101 347 €	68 911 €	55 692 €	49 195 €	42 824 €	36 581 €	23 087 €	4 770 €

Montants annuels

Montants de la bourse sur critères sociaux pour l'année universitaire 2024-2025.

Échelon	0 bis	1	2	3	4	5	6	7
Montant annuel	1 454 €	2 163 €	3 071 €	3 828 €	4 587 €	5 212 €	5 506 €	6 335 €

La bourse sur critères sociaux est versée en 10 mensualités de septembre à juin.



Quelle que soit votre problématique, ne restez pas seul ou seule, contactez l'équipe du service social. Elle est disponible pour vous rencontrer sur votre campus ou dans les bureaux du Crous.

LE SERVICE SOCIAL ET L'AIDE SPÉCIFIQUE PONCTUELLE



Le service social du Crous de Lyon reçoit tous les étudiants inscrits dans l'Ain, la Loire ou le Rhône pour :

- * **Vous accueillir et vous écouter** en cas de difficultés : personnelle, familiale, psychologique, médicale, administrative, financière, etc.
- * **Vous accompagner dans vos démarches** et dans la recherche de solutions, tout au long de vos études.
- * **Vous informer** sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, logement, couverture sociale, job étudiant, problèmes administratifs, ...).
- * **Vous orienter** vers des partenaires extérieurs.
- * **Vous aider** à constituer vos demandes d'aides financières.

Les assistants et assistantes de service social travaillent en liaison avec les services administratifs du Crous, des universités et d'autres organismes. Le secret professionnel est de rigueur : ils vous proposent un espace confidentiel de parole et d'écoute préalable à la recherche de solutions.



Pour contacter le service social :
ssocial@crous-lyon.fr

L'aide spécifique ponctuelle

Vous rencontrez momentanément de graves difficultés ?

Que vous soyez boursier ou non, vous pouvez bénéficier d'une aide ponctuelle destinée aux **étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur privé ou public de l'académie de Lyon**. Ce soutien, soumis à évaluation sociale, est attribué par une commission qui examine votre dossier.



Cette aide est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide à la mobilité internationale et une aide au mérite.

ÊTRE ÉTUDIANT COMBIEN ÇA COÛTE?

À titre indicatif, dans l'académie de Lyon, en fonction de ses charges, 720€ à 1100€ mensuels sont nécessaires à un étudiant ou une étudiante qui ne vit pas avec sa famille.

Charges par mois :

- * Logement (hors allocations logement APL/ALS) :
 - ◆ en résidence Crous : 217€ à 579€
 - ◆ en résidence privée : à partir de 500€
 - ◆ chez l'habitant : à partir de 400€
- * Repas :
20 déjeuners complets au Crous :
66€ ou 20€ pour les boursiers
- * Transport : abonnement mensuel étudiant
De 10€ à 25€ selon les villes

Autres frais à prévoir :

alimentation, charges locatives dans le privé (eau, électricité, internet), vêtements, frais médicaux, mutuelle santé, livres, matériel informatique, forfait téléphonie et loisirs.

Le premier mois, attention ! Il faut compter en plus :

- * Caution :
 - ◆ De 150€ à 250€ en résidence Crous
 - ◆ Un mois de loyer dans le privé
- * Assurance locative : à partir de 50€
- * Frais d'agence dans le privé
- * Droits d'inscription pour les non-boursiers :
de 170€ à 243€ (droits à l'université)
et 103€ (CVEC - tarif 24-25).





Le Crous de Lyon gère plus de 40 résidences et propose près de 10 000 places d'hébergement à Lyon, Villeurbanne, Saint-Priest, Bourg-en-Bresse, Saint-Étienne et Roanne.



LE LOGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE, MODE D'EMPLOI EN 3 ÉTAPES



Attention !

- * La demande de logement étudiant à Lyon est bien supérieure à l'offre. Le Crous reçoit en moyenne quatre demandes pour un logement. N'attendez pas la rentrée pour chercher une offre de logement alternative.
- * Pour être éligible à un logement Crous, votre Dossier social étudiant **doit impérativement être complet et validé avant le 31 mai**.
- * Les attributions se font à partir d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que les dossiers de bourses (revenus de la famille, nombre de frères et sœurs, distance domicile/lieu d'études, handicap, étudiant aidant de parents en situation de handicap).
- * Des logements se libèrent régulièrement et redeviennent donc disponibles. Il est ainsi possible de faire une demande tout au long de l'année sur trouverunlogement.lescrous.fr.



Pour toute question sur le logement :
www.crous-lyon.fr



1

Le dépôt de vœux de logement jusqu'à fin mai 2025

- * Avant le 31 mai, vous complétez votre Dossier social étudiant et cochez la case « demande de logement ».
- * À partir de mi-mai, vous recevrez un e-mail vous invitant à faire des vœux de logement sur trouverunlogement.lescrous.fr.



Vous pouvez faire :

- * 4 vœux de logement modifiables jusqu'à début juin.
- * plusieurs demandes dans une même résidence s'il y a plusieurs types de logement.

Si vous suivez une formation sanitaire et sociale et même si le Crous ne gère pas votre bourse, vous pouvez faire une demande de logement en complétant un Dossier social étudiant.

Si votre échelon est bas, privilégiez les résidences moins centrales et demandez différents types de logement. Enfin, diversifiez vos vœux en ne sélectionnant pas que des résidences « très demandées », c'est-à-dire où il y a peu de places disponibles.



2

L'attribution d'un logement en phase principale courant juin 2025

La phase principale d'attribution est réservée aux boursiers et s'échelonne ainsi :

- * À partir de mi-juin, un logement vous sera attribué.
- * Vous êtes informé de la décision par SMS ou e-mail.
- * Vous disposez de 48h pour confirmer en ligne votre réservation en payant 100 € d'avance sur redevance.
- * Si aucun logement ne vous est attribué, vous pouvez refaire **4 nouveaux vœux chaque semaine pendant 3 semaines**.

- * **Il n'y a pas de liste d'attente** : vous devez renouveler et valider vos vœux chaque semaine.
- * Si vous refusez un logement correspondant à l'un de vos vœux, aucune autre proposition ne vous sera faite.

 Un seul site pour toutes les demandes de logement : trouverunlogement.lescrous.fr

Priorité aux échelons élevés

En raison de la tension sur le logement étudiant à Lyon, les boursiers échelons élevés sont prioritaires.

Bon à savoir !

Acceptez le logement qui vous est proposé. Si vous changez d'avis, vous avez jusqu'au 31 août pour l'annuler et être remboursé des 100 € d'avance.



3

L'attribution d'un logement en phase complémentaire à partir de juillet



* À partir de début juillet

Tous les étudiants (boursiers, non boursiers et étudiants internationaux) peuvent consulter les offres de logements disponibles sur **trouverunlogement.lescrous.fr**

Si vous n'avez pas obtenu de logement en phase principale, vous pouvez faire de nouvelles demandes de logement tout au long de l'été, en fonction des disponibilités et des désistements. Les échelons élevés restent prioritaires.

* À partir d'octobre

En fonction des départs, des logements sont souvent remis en ligne à partir de mi-octobre. Il y a moins de demandes, vous avez plus de chance de pouvoir obtenir un hébergement.



Des logements tout au long de l'année (octobre-mars)

Il est possible de faire une demande de logement universitaire toute l'année : des étudiants quittent leur logement régulièrement, ceux-ci sont remis en ligne sur **trouverunlogement.lescrous.fr**

Vous pouvez réserver à tout moment un logement en résidence Crous ou demander un hébergement temporaire si vous effectuez un stage ou une mobilité dans une autre région.

Les étudiants boursiers et non-boursiers doivent faire leur demande en ligne.

Les étudiants boursiers restent prioritaires.



Lokaviz, se loger chez un particulier

Lokaviz est une plateforme qui propose des offres de logement pour les étudiants chez les particuliers.

- * logements indépendants ou chez l'habitant,
- * location contre services.

 www.lokaviz.fr



Pour tous les logements du Crous, une caution solidaire et une assurance sont demandées. Si vous n'avez pas de garant, pensez à demander Visale !

CAUTION, ASSURANCES ET AIDES



À noter

Le prix du loyer en résidence Crous inclut toutes les charges : eau, électricité, chauffage, internet.

Le dépôt de garantie

230 €	Chambre confort avec sanitaires individuels et cuisine collective
250 €	Studio
de 150€ à 230€/ personne	Chambre en appartement partagé

- ▶ Vous devrez souscrire une assurance locative (incendie, dégât des eaux...) et une assurance responsabilité civile pour votre logement. Une attestation devra être déposée sur votre compte messervices.etudiant.gouv.fr avant votre entrée dans le logement.

Les aides au logement

Les aides au logement sont attribuées par la Caisse d'allocations familiaales (CAF) à tout étudiant en fonction de sa situation personnelle :

- * ressources,
- * situation familiale,
- * nature du logement.

En résidence Crous : l'attestation d'aide au logement doit être complétée et déposée dans votre dossier. L'aide est alors versée directement au Crous et vous payez uniquement la part du logement restant à votre charge.

-  Faites une simulation de vos droits et votre demande en ligne sur : caf.fr



VISALE, l'aide à la caution locative

La garantie VISALE (VISA pour le Logement et l'Emploi) est une assistance gouvernementale accordée par Action Logement à destination des jeunes de 18 à 30 ans. Elle prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Ce dispositif est entièrement gratuit aussi bien pour vous que pour votre propriétaire. Si ce dernier adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral. Visale peut se mettre en place dans tous les types de location : privée ou conventionnée. Vous pouvez la demander dès le mois de juin.

-  En savoir plus et vérifier votre éligibilité sur www.visale.fr

VISALE,
LE GARANT 100 % GRATUIT
QUI VOUS OUVRE
TOUTES LES PORTES !



Les Crous

ActionLogement



Les résidences du Crous de Lyon proposent un large choix de logements, de la chambre à l'appartement partagé de 3 à 8 places en colocation. Découvrez l'offre !

LES TYPES DE LOGEMENT ET LES TARIFS



Des chambres confort de 9 m² à 10,5 m²

Avec sanitaires individuels, rénovation intérieure, équipées d'un réfrigérateur et éventuellement d'un micro-ondes.

- ◆ Tarif mensuel 24-25 :
eau, électricité, internet et chauffage compris,
de 269 € à 283 €/mois, ALS non déduite.



Des chambres en appartement partagé, de type colocation

Avec salle de bain et cuisine commune de 3 à 8 chambres individuelles et des T1 bis ou T2 pour des étudiants en couple.

- ◆ Tarif mensuel 24-25 d'une chambre en appartement partagé,
eau, électricité, internet et chauffage compris :
de 279 € à 363 €/mois, ALS ou APL non déduite.
- ◆ Tarif mensuel 24-25 du T1bis au T2,
eau, électricité, internet et chauffage compris :
de 223 € à 599 €/mois, APL non déduite.

Pour toute demande de colocation en T1bis et T2 et avant la finalisation de votre Dossier social étudiant, merci de nous contacter à l'adresse : colocation@crous-lyon.fr





Des studios de 15 m² à 18 m²

Avec douche, toilettes et kitchenette intégrées dans le studio.

- ◆ **Tarif mensuel 24-25:**
eau, électricité (sauf résidence Tréfilerie), internet et chauffage compris,
de 347€ à 444€/mois, APL ou ALS non déduite.

** Tarifs sous réserve d'actualisation par le conseil d'administration du Crous pour la rentrée 2025.*

SERVICES ET ACTIVITÉS EN RÉSIDENCE



L'animation en résidence

Des équipes proposent des activités permettant de connaître ses voisins et s'intégrer dans la vie étudiante.



Des services pour le quotidien

Wi-fi illimité haut débit, location de draps dans certaines résidences (12€ par mois et 20€ par mois avec serviettes), prise en charge des pannes, laveries, magasins solidaires, distributeurs de protections périodiques gratuites, kit hygiène offert...



Les équipements collectifs *(offre différente selon les résidences)*

Salles de travail, de convivialité, de sport, de musique, d'animation, cuisine-atelier, locaux à vélo...





Des logements adaptés aux personnes en situation de handicap

Pour toute demande de logement adapté et avant la finalisation de votre Dossier social étudiant, merci de nous contacter à l'adresse :

 handicap@crous-lyon.fr



Les résidences intergénérationnelles Des T1 et T1bis de 20 m² à 30 m² en résidence séniors

Le Crous de Lyon et les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) de Lyon et de Villeurbanne se sont associés pour proposer aux étudiants des logements en résidences de personnes âgées (RPA). Ces T1 et T1bis d'une superficie de 20 à 30 m² sont entièrement meublés.

- ◆ **Tarif mensuel 24-25:**
eau, électricité et chauffage compris, entièrement meublés,
de 255 € à 316 €/mois. L'étudiant s'engage à réaliser entre
2 et 4 heures de bénévolat par mois auprès des résidents séniors.

Cette offre est réservée en priorité aux étudiants boursiers.
Les demandes pour la rentrée sont à effectuer à partir de mai par mail :

 resa.rpa@crous-lyon.fr





La Résidence pour la réussite Parc Blandan



Le programme de la Résidence pour la réussite Parc Blandan propose un hébergement de qualité associé à un accompagnement personnalisé : des étudiants de L3 ou de Master parrainent des étudiants de 1^{ère} année. Les parrains et marraines vous accompagnent dans la découverte de la vie étudiante, des révisions aux sorties en passant par la vie quotidienne et la ville de Lyon.

* Qui peut accéder au programme ?

Vous pouvez participer au programme si vous êtes un étudiant boursier qui entre en première année d'études supérieures. Pour devenir parrain ou marraine vous devez être boursier et intégrer au minimum votre 3^{ème} année d'études.

◆ Tarif mensuel 24-25 :

eau, électricité, internet et chauffage compris, de 267€/mois pour les chambres dans les colocations et 316€/mois pour les studios, APL non déduite.



Contact et informations :

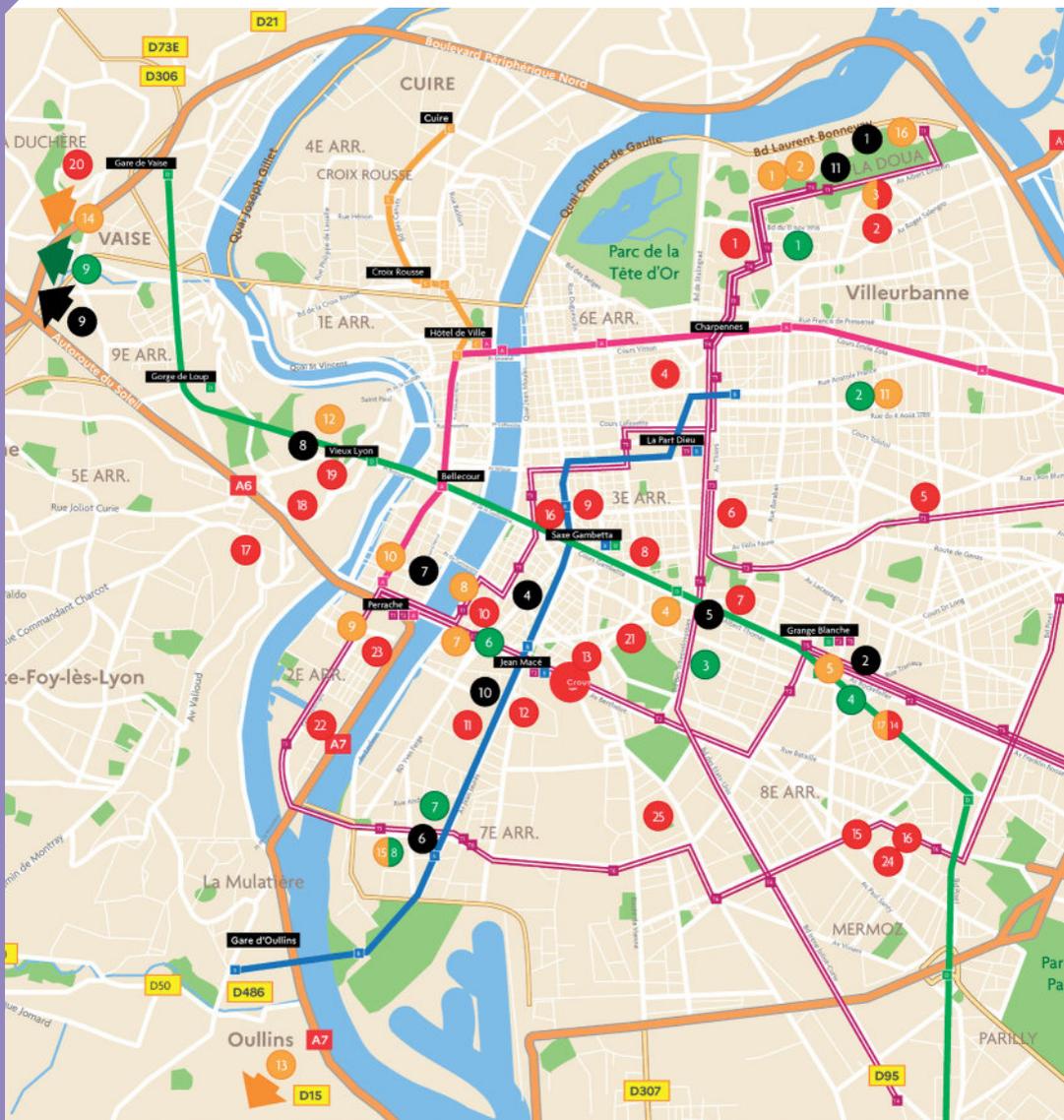
reussite@crous-lyon.fr

www.crous-lyon.fr



NOS STRUCTURES

À Lyon





Les établissements

1. Université Claude Bernard Lyon 1 - Campus La Doua
2. Université Claude Bernard Lyon 1 - Campus Rockefeller
3. Université Lumière Lyon 2 - Campus Porte des Alpes
4. Université Lumière Lyon 2 - Campus Berges du Rhône
Sciences Po Lyon
Université Jean Moulin Lyon 3 - Campus des Quais
5. Université Jean Moulin Lyon 3 - Manufacture des Tabacs
6. ENS de Lyon
7. Université Catholique de Lyon
8. ECAM Lyon
9. École Centrale de Lyon
10. EM Lyon Business School
11. INSA Lyon



Les cafétérias

1. Cybercafé - 24 avenue Gaston Berger 69100 Villeurbanne
2. Astrée - Bâtiment Astrée - 6 avenue Gaston Berger 69100 Villeurbanne
3. Archimède - 7A avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne
4. Bistrot de la Manu - 6 rue professeur Rollet 69008 Lyon
5. Rabelais - Faculté de Médecine - 8 avenue Rockefeller 69008 Lyon
6. Filtre - Bâtiment U - 5 avenue Pierre Mendès France 69500 Bron
Kiosque - Bâtiment H - 5 avenue Pierre Mendès France 69500 Bron
7. Le Corner - 1 rue du Professeur Charles Appleton 69007 Lyon
8. Les Quais - 4 rue de l'Université 69007 Lyon
9. Saint-Paul - 10 place des Archives 69002 Lyon
10. Carnot - 23 place Carnot 69002 Lyon
11. Cybercafé IUT Gratte-Ciel - 17 rue de France 69100 Villeurbanne
12. Horizon - 9-11 montée Nicolas de Lange 69005 Lyon
13. Lyon Sud - 165 chemin du Grand Revoyet 69600 Oullins
14. L'EsCaLe - 51 chemin des Mouilles 69130 Écully
15. Monod - Place de l'École, 46 allée d'Italie 69007 Lyon
16. Le Studio - 1 rue de la technologie 69100 Villeurbanne
17. Le Labo - 11 rue Guillaume Paradin 69008 Lyon



Les restaurants

1. Puvis de Chavannes - 118 boulevard du 11 Novembre 69100 Villeurbanne
2. IUT Gratte-Ciel - 17 rue de France 69100 Villeurbanne
3. Manufacture des Tabacs - 1 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon
4. Rockefeller - 6 rue Volney 69008 Lyon
5. Bron - 5 avenue Pierre Mendès France 69500 Bron
6. Les Quais - 94 rue Pasteur 69007 Lyon
7. Descartes - 15 parvis René Descartes 69007 Lyon
8. Monod - Place de l'École, 46 allée d'Italie 69007 Lyon
9. École Centrale de Lyon - 51 chemin des Mouilles 69130 Écully
10. ENTPE - 3 rue Maurice Audin 69120 Vaulx-en-Velin



Les résidences

www.crous-lyon.fr/se-loger/liste-de-nos-logements



Les établissements

1. IUT - 28, avenue Léon Jouhaux 42000 Saint-Étienne
2. Université Jean Monnet Campus Métare - 23, rue du Dr Paul Michelon 42000 Saint-Étienne
3. Maison de l'Université Jean Monnet - 10, rue Tréfilerie 42000 Saint-Étienne
4. Université Jean Monnet Faculté de Médecine - 10, rue Barrouin 42000 Saint-Étienne
5. Télécom Saint-Étienne - 25, rue Dr Rémy Annino 42000 Saint-Étienne
6. École des Mines de Saint-Étienne - 158, cours Fauriel 42000 Saint-Étienne
7. École Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne - 3, rue Javelin Pagnon 42000 Saint-Étienne
8. École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale - 27, rue des Docteurs Charcot 42000 Saint-Étienne
9. École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne - 1, rue Buisson 42000 Saint-Étienne
10. École Nationale d'Ingénieurs de Saint-Étienne (ENISE) - 58, rue Jean Parot 42000 Saint-Étienne
11. Université Jean Monnet - Campus Tréfilerie - 10, rue Tréfilerie 42000 Saint-Étienne



Les cafétérias

1. Cafétéria Sciences - 23, rue Paul Michelon 42000 Saint-Étienne
2. Cafétéria IUT - 28 avenue Léon Jouhaux 42000 Saint-Étienne
3. Cafétéria Manufacture - 18 rue du Professeur Benoît Lauras 42000 Saint-Étienne
4. Cafétéria Tréfilerie - UJM Campus Tréfilerie, bâtiment A 42000 Saint-Étienne
5. Cafétéria Médecine - 10 rue de la Marandière 42270 Saint-Priest-en-Jarez



Les restaurants

1. Restaurant Tréfilerie - UJM Campus Tréfilerie, bâtiment A 42000 Saint-Étienne
2. Restaurant Métare - 25 bd Paul Michelon 42000 Saint-Étienne



Les résidences

1 Les Arts

30 studios - courts séjours
Maison internationale
11, rue Gambetta
42000 Saint-Étienne
Accès : Tram T1/T2/T3

3 Tréfilerie

181 studios - 20 T1 bis
dont 5 adaptés PMR
18-20, rue Richard
42100 Saint-Étienne
Tél. : 04.77.81.85.50
Accès : Tram T1/T3 - Bus M7

2 Chavanelle

43 studios dont 4 adaptés
en PMR - 3 T6
9, rue Marcellin Allard
42000 Saint-Étienne
Tél. : 04.77.81.85.50
Accès : Tram T2/T3 - Bus M2/
M6/M7, 13

4 Métare

107 chambres confort
107 studios
25, Bd Paul Michelon
42000 Saint-Étienne
Tél. : 04.77.25.14.62
Accès : Bus M4/M6

Les résidences à Roanne et Bourg-en-Bresse

* Roanne

76 studios dont 4 adaptés PMR -
5 T1 bis - 1 T3
20-22, rue Raoul Follereau
42300 Roanne
Tél. : 04.77.72.72.55
Accès : Bus 3

* Bourg-en-Bresse

51 studios dont 3 adaptés PMR - 4 T2
31, Boulevard Jules Ferry
01000 Bourg en Bresse
Tél. 04.78.93.34.21
Accès : Ligne 8/12 - arrêt Jules Ferry



Repas complet, déjeuner express,
café ou pause gourmande ?
Faites votre choix !

VOS OPTIONS POUR MANGER PRÈS DES CAMPUS



EN CAFET'

Sur place ou à emporter, et selon votre budget, vous prenez votre petit-déjeuner, votre repas de midi ou votre plat à emporter pour le soir : salades, sandwichs, paninis, plats chauds, cookies, boissons...

- ◆ **Tarif menu classique** composé d'un sandwich, un laitage et un dessert : **3,30€ et 1€** pour les étudiants boursiers (tarifs 24-25).
- ◆ **Tarif menu premium** composé d'un sandwich ou d'une salade, un dessert et un fruit ou un paquet de chips : **2,80€ et 5,10€** pour les étudiants boursiers (tarifs 24-25).

Concerts, expositions, ateliers cuisine, ateliers diététiques, menus à thèmes... Les restaurants et les cafétérias universitaires sont aussi des lieux de vie.



EN RESTO'

Le menu complet à 6 points se compose parmi un large choix d'entrées, plats, fromages et desserts.

Une offre végétarienne quotidienne est proposée dans les 12 restaurants du Crous de Lyon. Nos chefs et leurs équipes cuisinent sur place avec des produits locaux, bio, frais, des viandes et poissons labels responsables.

- ◆ **Tarif menu complet à 6 points** **3,30€ et 1€** pour les étudiants boursiers (tarifs 24-25).

Pour le soir, vous prenez à emporter votre 2^{ème} menu ou votre 2^{ème} formule classique au même tarif.



Cuisiné sur place
par nos chefs !





Les Crous s'engagent dans une démarche écoresponsable

Pour une alimentation plus saine et responsable, nos chefs et leurs équipes utilisent des produits de qualité.

Les équipes du Crous de Lyon vous proposent également tous les jours des produits bio, des fruits et légumes en circuit court, des viandes certifiées Bleu-Blanc-Cœur ou de France, des poissons de pêche durable, du pain bio (sans OGM, sans additif, farine locale), du café bio et équitable et des plats végétariens.

Les plats chauds à emporter préparés et cuisinés par les chefs dans notre Atelier Culinaire sont sans conservateur, sans additif et sans excès de sel.

Izly : le paiement sans contact dans tous nos restaurants et cafétérias

Le paiement en restaurant et cafétéria s'effectue exclusivement avec un compte Izly activé et chargé. Vous réglez vos repas avec votre carte d'étudiant ou avec l'appli Izly sur votre smartphone.

Comment faire ?

Izly vous envoie un e-mail sur l'adresse de messagerie utilisée lors de votre paiement de la CVEC. Vous êtes alors dirigé vers Izly.fr pour activer et charger votre compte en ligne.



Plus d'informations sur :
www.izly.fr



Animations, ateliers, vie culturelle... Le Crous est présent à chaque étape de votre vie étudiante pour vous aider à bien la démarrer, pour soutenir vos initiatives et pour vous accompagner dans vos projets.

LA CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)



Qui est concerné ?

Tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doivent régler la CVEC d'un montant de 103€ (tarif 24-25) et fournir une attestation d'acquittement à leur établissement.

Qui est exonéré ?

- * Les étudiants boursiers (gérés par le Crous, l'État ou les régions) ou bénéficiaires d'une allocation annuelle du Crous.
- * Les étudiants inscrits en BTS, Diplôme des Métiers d'Art, formations comptables.
- * Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire.
- * Les étudiants réfugiés.
- * Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

À quoi sert la CVEC ?

Elle permet de financer sur les campus des projets qui améliorent l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Quelques exemples : des services d'écoute psychologique, l'aménagement de salles de sport, des formations aux premiers secours, le développement d'épiceries solidaires...

Comment s'acquitter de la CVEC ?

 Avant votre inscription dans l'enseignement supérieur, rendez-vous sur : cvec.etudiant.gouv.fr

► Indiquez votre ville d'études

- * Vous êtes redevable :
 - Le paiement se fait en ligne par CB; téléchargez votre attestation.
- * Vous êtes exonéré :
 - Vous avez reçu votre notification conditionnelle de bourse, votre exonération est enregistrée et vous pouvez télécharger votre attestation sans avancer les frais.
 - Vous rédigez une attestation sur l'honneur expliquant le motif ouvrant droit à exonération et déposez en ligne les pièces justificatives.

 Plus d'infos sur : www.crous-lyon.fr



Le Crous propose aussi des activités culturelles, des ateliers découvertes, des animations artistiques, des actions citoyennes ouvertes à tous !

ANIMATIONS ET PROJETS ÉTUDIANTS



Rejoins-nous
sur Instagram
pour préparer
ta rentrée
@crouslyon

Des rendez-vous étudiants toute l'année

Tout au long de l'année, le Crous de Lyon vous accompagne dans votre vie étudiante :

- * le Freestival à Lyon et le Festi'VE à Saint-Étienne : nos deux festivals de la rentrée,
- * des soirées, des ateliers, des spectacles, des concerts et des rencontres,
- * des séances de sport, de boxe et de yoga gratuites,
- * Notre calendrier de recettes de saison 100% étudiant,
- * un agenda des initiatives et des événements étudiants,
- * des bons plans toute l'année à découvrir sur les réseaux sociaux.



Plus d'infos sur les réseaux :



linktr.ee/FilFree ou en scannant le QR code.

Le soutien à vos projets

* Culture-ActionS et la Commission CVEC

Les commissions CVEC et le dispositif Culture-ActionS permettent de financer des projets dans différents domaines de la vie étudiante, portés par des étudiants et des associations..

Différentes commissions examinent vos projets tout au long de l'année.

* 7 concours de création étudiante

Présentez vos créations artistiques lors des concours de création étudiante et recevez des prix : un bon moyen de valoriser vos talents !

Concours : Photo, BD, Film court, Nouvelle, Musique, Danse et Théâtre.



Toutes les infos sur :
www.crous-lyon.fr



UNE BOURSE, UN LOGEMENT

CHAQUE ANNÉE, PLUSIEURS MILLIERS D'ÉTUDIANTS
BÉNÉFICIENT D'UNE BOURSE, D'UN LOGEMENT CROUS
POUR FAIRE LEURS ÉTUDES

*Et moi ? Est-ce
que j'y ai droit ?*

Vite !
Je constitue mon
**Dossier Social
Étudiant**

AVANT LE 31 MAI

BOURSES, LOGEMENTS, RESTAURATION, CULTURE...

Les Crous avec vous !